

# Communiqué de presse



**GENEVois  
FRANÇAIS** Pôle métropolitain

**citiz** l'autopartage en Auvergne-Rhône-Alpes

**TERRE  
VALSE  
RHÔNE**  
L'INTERCO

## LE SERVICE D'AUTOPARTAGE CITIZ ARRIVE À VALSERHÔNE

Le 27 novembre 2025

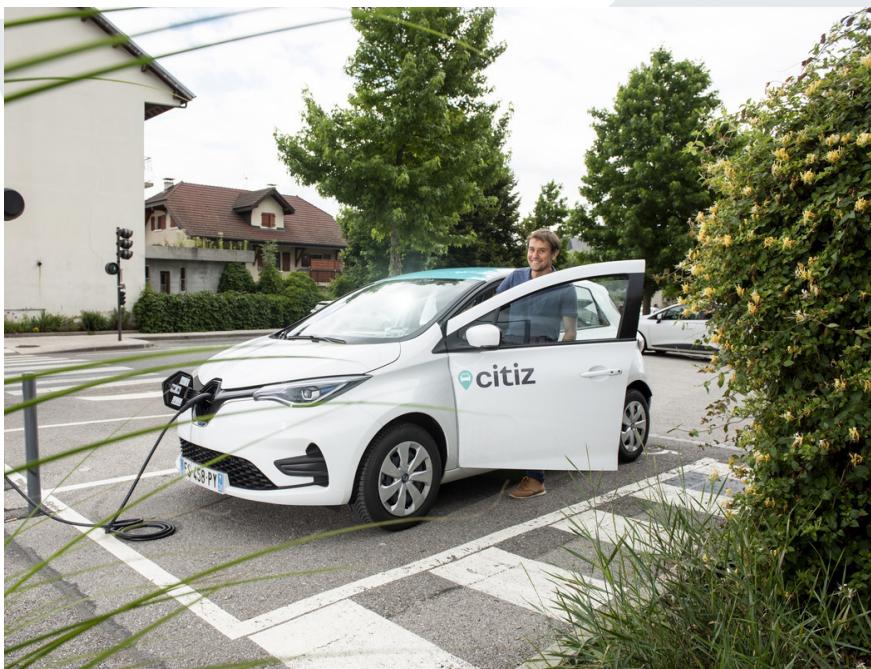
### UNE STATION EN CŒUR DE VILLE, AU PLUS PROCHE DES SERVICES

Située avenue de la gare (en face du n°3), la nouvelle station d'autopartage de Valserhône est équipée de 2 véhicules reconnaissables à leur toit bleu. Cette station se situe à proximité immédiate de la gare SNCF.

Avec cette nouvelle station l'autopartage s'installe dans le quotidien de celles et ceux qui veulent revoir leur façon de se déplacer et réduire l'impact de leurs déplacements.

L'autopartage permet de réduire considérablement le nombre de voitures sur les routes, de contribuer à réduire la place de la voiture dans nos villes et dans nos vies.

Moins de charges financière et mentales de gestion (garage, entretien, assurance) pour l'utilisateur. Tout est compris dans le tarif, qui représente une grosse économie potentielle.



Service communication  
[communication@valserhone.fr](mailto:communication@valserhone.fr)

# Communiqué de presse



**GENEVois  
FRANÇAIS**  
Pôle métropolitain

**citiz** l'autopartage en Auvergne-Rhône-Alpes

**TERRE  
VALSE  
RHÔNE**  
L'INTERCO

Si un utilisateur n'utilise pas sa voiture tous les jours et parcourt moins de 10 000 km par an, l'autopartage lui revient beaucoup moins cher que la possession d'une voiture. En 2021, le montant de dépense annuel d'un autopartageur régulier Citiz était de 1300€/an, contre un coût total moyen de 6000€/an pour un véhicule particulier selon l'Automobile Club.

95% de son temps, une voiture est à l'arrêt. Partager l'utilisation des voitures, c'est contribuer à libérer peu à peu la ville des encombrements de voitures. 1 Citiz remplace jusqu'à 9 voitures individuelles et libère jusqu'à 3 places de stationnement en voirie.

Le report modal favorisé vers des modes de transports collectifs et doux : l'autopartage ne peut pas répondre à un besoin quotidien. Les usagers se reportent donc vers d'autres mobilités pour réserver la voiture à un usage plus ponctuel et spécifique.

76% des autopartageurs utilisent quotidiennement le bus (source Ademe 6T) et les autopartageurs repensent leurs déplacements et la distance parcourue : une voiture en autopartage supprime entre 10 000 et 19 000 km par an (source Ademe).

## UNE VOITURE SEULEMENT QUAND ON EN A BESOIN

L'autopartage est un service de mise à disposition de véhicules en libre-service, accessible 24h/24 et 7j/7 pour des déplacements quotidiens ou occasionnels, d'1 heure, d'1 jour ou plus.

Citz est une offre adaptée pour les particuliers ou professionnels qui souhaitent se libérer des contraintes de la voiture au quotidien et n'utiliser un véhicule qu'en cas de besoin. Une tarification à l'usage (à l'heure et aux kilomètres parcourus) permet un juste prix de l'usage de la voiture. Assurance, carburant, entretien... tout est compris. L'autopartage offre une solution de mobilité aux nombreux avantages économiques, écologiques et pratiques.

## LE FONCTIONNEMENT DU SERVICE D'AUTOPARTAGE

Une fois inscrit au service, l'utilisateur peut réserver la voiture de son choix sur internet, via l'appli mobile Citiz ou même par téléphone.

L'accès au véhicule se fait en libre-service 24h/24 et 7j/7 via l'application smartphone qui déverrouille les portières et permet de valider le début de la réservation et réaliser un état des lieux. Les clés de contact sont dans la boîte à gants. En fin d'utilisation, il suffit de ramener la voiture à son emplacement réservé pour qu'elle devienne disponible pour le client suivant.

# Communiqué de presse



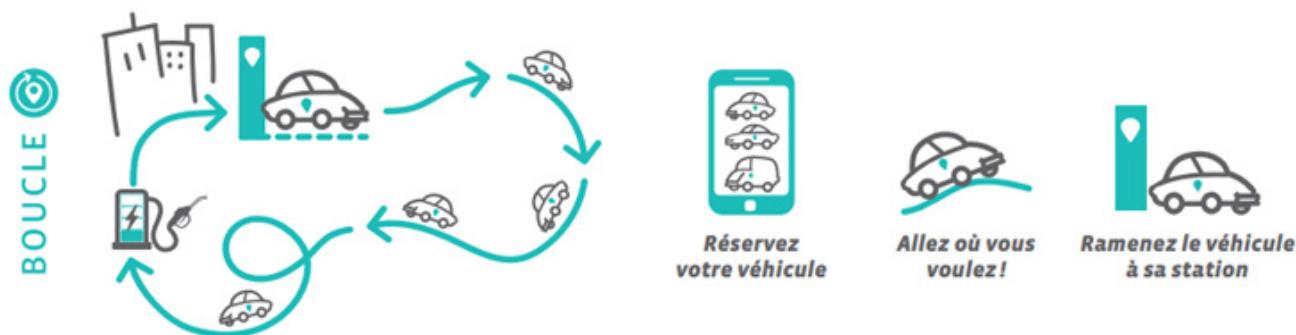
**GENEVois  
FRANÇAIS** Pôle métropolitain

**citiz**  l'autopartage en Auvergne-Rhône-Alpes

**TERRE  
VALSE  
RHÔNE**  
L'INTERCO

L'appli mobile ou la centrale d'appel répondent 24h/24 aux besoins des utilisateurs : prolongation d'utilisation, assistance, consultation des consommations, etc.

Plus d'infos sur : <https://aura.citiz.coop/>



## UNE STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT PARTENARIALE

Depuis 2016, le Pôle métropolitain et les communes portent ensemble une stratégie de développement de l'autopartage avec l'opérateur CITIZ Auvergne Rhône-Alpes. Ce partenariat très opérationnel, permet de coordonner et déployer l'installation de stations dans les communes.

Aujourd'hui, 38 véhicules partagés sont à disposition sur le Genevois français. 13 communes sont équipées et le nombre d'utilisateurs a augmenté de +30 % en un an (chiffre 2023/2024).

L'objectif des prochaines années est de déployer l'autopartage dans les communes de + de 6 000 habitants qui sont connectées aux gares, aux transports publics structurants.

# Communiqué de presse



**GENEVois  
FRANÇAIS** Pôle métropolitain

**citiz**  l'autopartage en Auvergne-Rhône-Alpes

**TERRE  
VALSE  
RHÔNE**  
L'INTERCO



Service communication  
[communication@valserhone.fr](mailto:communication@valserhone.fr)